

**VINÇOTTE asbl**

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail  
Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique  
TVA BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rue Phocas Lejeune 11 • 5032 Gembloux • Belgique • tél: +32 81 432 611 • gembloux@vincotte.be

Personne à contacter: LAURENT BAPS, Electricité

• Nos coordonnées  
Rapport N°: GEM/16/13837238/00/FR/000

Réf. contrat: 1025568/2000

• Vos coordonnées  
Réf: /

• Données d'intervention  
Lieu: ADMINISTRATION COMMUNALE DE BERLOZ  
Rue Antoine Dodion, 10  
4257 Berloz  
Date: 02/04/2021  
Effectuée par: JEAN-PHILIPPE NICOLAS / LGR

ADMINISTRATION COMMUNALE DE BERLOZ  
Rue Antoine Dodion, 10  
4257 Berloz  
Belgique

## **RAPPORT DE VISITE DE CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION**

### **INSTALLATION : Ensemble du bâtiment et locaux**

*NOTE 1 : Nous attirons votre attention sur le Livre IV du Code du bien-être au travail qui définit les prescriptions minimales de sécurité auxquelles doivent satisfaire les équipements de travail existants (machines, appareils, outils ou installations), en tenant compte de l'état d'évolution de la technique.*

*Ceci inclut l'équipement électrique des machines et les installations électriques. Le contrôle suivant les exigences minimales pour les installations électriques existantes selon cet arrêté royal n'est pas compris dans ce rapport*

*Nos services sont à votre disposition pour des informations additionnelles.*

### **BASE DE L'EXAMEN**

Le contrôle a été effectué selon les prescriptions suivantes:

- RGIE - ARRÊTÉ ROYAL DU 08/09/2019 ÉTABLISSANT LE LIVRE 1 SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION, LE LIVRE 2 SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À HAUTE TENSION ET LE LIVRE 3 SUR LES INSTALLATIONS POUR LE TRANSPORT ET LA DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (M.B. 28/10/2019)

### **RUBRIQUES DU RAPPORT**

- I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES
- II. MESURES / ESSAIS
- III. INFRACTIONS
- IV. REMARQUES
- V. TABLEAUX

### **CONCLUSION**

- L'installation électrique dont il est question dans le présent rapport n'est pas conforme aux prescriptions définies ci-avant. Nous restons à votre disposition pour un nouvel examen, après que les travaux nécessaires pour mettre l'installation en conformité auront été exécutés.
- L'installation dont il est question n'est pas conforme aux prescriptions définies ci-avant. Pour que cette installation puisse être conforme aux prescriptions définies ci-avant, il y a lieu de remédier aux infractions reprises dans le présent rapport.
- Il y a lieu de donner suite aux observations/recommandations reprises dans le présent rapport.

Date de l'impression : 04/05/2021  
Nombre de pages : 5  
Annexe(s) : /  
Distribution : or. 1  
cc. /

Ing. J. WINDEY  
Directeur Général



## I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES

### 1. Généralités

#### Article(s) de référence

Livre 1 (AR 08/09/2019 - MB 28/10/2019) : Installations électriques non-domestiques à basse tension et à très basse tension

#### Schémas de mise à la terre :

Schéma TT

#### Lieu(x)/transfo / Source

Salle réunion rdc: Compteur n°61473694 In:40A 4x10 EXVB  
Hangar: Compteur n°48255811 In:40A

#### Tension(s) de service :

Tension de service : 2x 230V  
Tension de service : 3x 230V

#### Lieu(x)

Bâtiment bureaux  
Hangar et réfectoire ouvrier

### 2. Facteurs d'influences externes

Le document des influences externes n'a pas pu nous être fourni ; voir rubrique 'Infractions'.

### 3. Description

Schémas des circuits : à prévoir.  
Plans de position : Dérogation Partie 8.  
Plans de position des prises de terre : Dérogation Partie 8.  
Liste des voies d'évacuation / lieux à évacuation difficile : Dérogation Partie 8.  
Liste des installations de sécurité et/ou critiques : à prévoir.  
Plan des installations de sécurité et/ou critiques : à prévoir.  
Application des dérogations de la Partie 8.

## II. MESURES ET ESSAIS

### 1. Dispositifs de mise à la terre

Une boucle de terre

Plusieurs piquets

Terre commune à l'installation

Terre indépendante

Mesure déconnectée 11Ω  
10Ω  
14Ω

Emplacement du sectionneur de terre :

1 sectionneur hangar ouvrier (piquets).

1 sectionneur cave compteur à eau ancien bâtiment (piquets).

1 sectionneur couloir cave nouveau bâtiment (boucle).

### 2. Mesures d'isolement

Toutes les mesures d'isolement ont donné des valeurs suffisantes à l'exception des infractions mentionnées.

### 3. Appareils de mesure

Appareils de base dont l'agent est titulaire.



4. Divers

Néant

### III. INFRACTIONS

#### Remarques générales

- F1 Prévoir un plan ou une liste des facteurs d'influences externes présents.
- F2 Prévoir un plan et une liste des circuits critiques et ou de sécurités.
- 1301 Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions (L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.; L3: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.).  
- Sur les départs et arrivées eaux chaude/froide chaudière.
- 1303 Réaliser les liaisons équipotentielles principales par des conducteurs isolés vert/jaune de section minimum 6 mm<sup>2</sup> (L1: 5.1.6.2.; 5.4.4.1.; L3: 5.1.6.2.; 5.4.4.1.).
- 1302 Compléter les liaisons équipotentielles principales (eau, gaz, chauffage, climatisation, éléments métalliques de la structure de la construction ou éléments métalliques principaux d'autres canalisations pouvant propager potentiel et considérés commémasses) (L1: 4.2.3.2.; L3: 4.2.3.2.).  
- A refixer sur le compteur à eau cave et sur les collecteurs cave réserve.  
- Structure métallique hangar.
- 1222 Prévoir la mise à la terre du (des) chemin(s) de câbles métalliques (L1: 4.2.3.2; 4.2.4.2.; 5.4.4.2.; L3: 4.2.3.2.; 4.2.4.2.; 5.4.4.2.).  
- En général en cave.
- 1925 Fixer les appareils sans fond sur plaques de montage ou rosaces appropriées (interrupteurs, prises, appareils d'éclairage,...) (L1: 4.3.3.5.; 5.3.4.2.; 5.3.5.2.; L3: 4.3.3.5.; 5.3.4.2.; 5.3.5.2.).  
- Prise et interrupteur grenier.
- 1906 Prévoir des prises de courant conformes à la NBN C61-112 avec contact de terre et sécurité enfants (L1: 1.4.2.3.; 4.2.2.3.; 5.3.5.2.; L3: 1.4.2.3.; 4.2.2.2.).  
- Supprimer les prises sans terre: Salle réunion rdc et grenier.
- 1822 Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons de luminaires (L1: 5.2.6.1.; L3: 5.2.6.1.).  
- Pour l'éclairage cave compteur à eau.
- 1810 Protéger mécaniquement le(s) câble(s) non armé(s) aux endroits exposés aux dégradations, coups, chocs (traversée des murs, plafonds, etc.) (L1: 5.2.1.5.; 5.2.9.5; L3: 5.2.1.1.; 5.2.10.4.; 7.1.6.9.).  
- Pour le câble au-sol vers goulotte bureau urbanisme au 1er étage.
- F4 Supprimer la prise de terre cave citerne ?
- 1218 Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation (L1: 5.3.5.2.).  
- Pour les prises: cuisine 1er étage, local photocopieuse 1er étage, couloir bureau 1er étage, au mur petite salle réunion 1er étage, réfectoire ouvrier au mur.
- 1212 Relier les prises de terre entre elles (L1: 4.2.3.4.; L3: 4.2.3.4.).  
- Le bâtiment comporte 3 prises de terre. Celles-ci doivent être relier ensemble suivants les règles de l'art.
- 1809 Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées (L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.; L3: 5.2.2.; 5.2.10.4.).  
- Câbe interrupteur local chaufferie.

#### Tableau salle de réunion rdc

- 1501 Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.1.).
- 1610 Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc. (L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.).  
- A améliorer.
- 1607 Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret (L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.; 5.3.5.1.).  
- Face avant du tableau.  
- Trous pour passages des câbles non utilisés.
- 1809 Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées (L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.; L3: 5.2.2.; 5.2.10.4.).  
- Pour les câbles au-dessus du tebeau.
- 1605 (Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension (L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.; 5.3.5.1.).

- Revoir la fixation du couvercle.

#### **Tableau bureau agence local pour l'emplois**

- 1501 Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.1.).  
1607 Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret (L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.; 5.3.5.1.).

#### **Tableau couloir vers réfectoire ouvrier**

- 1501 Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.1.).  
1607 Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret (L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.; 5.3.5.1.).  
1605 (Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension (L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.; 5.3.5.1.).  
F3 Remplacer le disjoncteur cassé.  
1809 Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées (L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.; L3: 5.2.2.; 5.2.10.4.).  
- Pour les câbles au-dessous du tableau.  
1104 La valeur de la résistance d'isolement de ce circuit est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms (L1: 6.4.5.1.; L3: 6.4.5.2.).  
- Sur le circuit D4.

#### **Tableau hangar ouvrier**

- 1501 Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.1.).  
1610 Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc. (L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.).  
1406 Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30mA pour la (les) salle(s) de bain (L1: 4.2.4.3.).  
1918 Prévoir l'introduction du (des) câble(s) avec presse-étoupe (L1: 5.2.6.1.; L3: 5.2.6.1.).

#### **Tableau établi hangar ouvrier**

- 1501 Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.1.).  
1607 Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret (L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.; 5.3.5.1.).  
1610 Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc. (L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.).

### **IV. REMARQUES**

#### **Remarques générales**

- 1091 Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.  
- Prise à refixer petite réserve escalier vers 2ème étage.  
- Eclairage à reconditionner cave citerne.  
1095 La longueur des allonges à prises multiples est à limiter à 5 m.  
- Ne pas mettre en série.

### **V. TABLEAUX**

Néant

